

ARTICLE DU DIMANCHE 30 JUIN 2013

DES RECOURS CONTRE LE VOTE DU BUDGET 2013 DU RAINCY

« Stéphane Lapidus a écrit au Préfet dans ces termes : *"lors du dernier conseil municipal, qui avait comme ordre du jour principal le vote du Budget, le groupe "Le Raincy A Venir" que je préside, s'estimant très insuffisamment informé, n'a pas pu prendre part au vote. En effet, lors de la commission préparatoire à ce vote, l'adjoint aux finances n'a présenté aucun document comptable. Aucune pièce écrite de clarification des montants globaux figurant au budget n'a été communiquée par le Mr le Maire. De ce fait, nous n'avons pu nous prononcer puisque nous ne disposions pas des éléments justificatifs nécessaires."* Une information insuffisante des conseillers municipaux fait partie des motifs retenus par les juges pour annuler le vote d'une délibération. »

Éléments de réponse :

la Commission des Finances a eu lieu le 22 Mars 2013, y était présents : Mrs SALLE, BENOURI, LAPIDUS et Mmes DEJIEUX, RATEAU.

Les documents du dossier de la commission étaient composés :

- des 2 pages essentielles du Budget Primitif 2013 (pages 7 et 8) qui retracent tous les chapitres des sections fonctionnement et investissement,
- Tableau explicatif du contenu de ces chapitres,
- Schéma retraçant les chapitres des dépenses et recettes des 2 sections,
- Schéma du budget avec des totaux globaux de 2008 à 2013,
- Tableau des subventions attribuées aux associations
- Tableau pour le budget annexe d'Assainissement.

Ces documents sont distribués à chaque commission précédent le vote du budget Primitif.

« Eric Raoult, Maire du Raincy, a refusé la parole à Isabelle Lopez lors des délibérations qui ont précédé le vote de ce budget. »

Eléments de réponse :

Contrairement à ce qui est affirmé, Madame LOPEZ est intervenue à plusieurs reprises lors du Conseil Municipal du 8 avril 2013 et sur plusieurs des points qui ont précédé le vote du BP ; extraits du Procès-Verbal de la séance :

Point 1.2 de l'Ordre du Jour

Budget de la Ville 2013 : vote des subventions allouées aux Associations

Mme LOPEZ : « C'est plutôt une explication de vote. Je constate, à la lecture du tableau d'attribution de subventions pour l'année 2013, une baisse de 50 % de la somme globale qui va être versée au Centre Communal d'Action Sociale, puisque vous annoncez pour 2013, une subvention de 20 000 € alors qu'elle était de 40 000 € en 2012, ce sont les chiffres du tableau que j'ai sous les yeux. »

Mr le Maire : « Alors... »

Mme LOPEZ : « Vous me laissez terminer. »

Mr le Maire : « Bien entendu Mme LOPEZ, mais après je vous rappellerais que vous avez quand même été Maire-Adjoint dans cette équipe. »

Mme LOPEZ : « Donc, ça me surprend d'autant plus, parce que tout le monde voit bien que la crise s'accroît et que le nombre de chômeurs raincéens, bénéficiaires du RSA, augmente. Donc je ne comprends pas cette baisse en défaveur des foyers Raincéens, et je ne peux pas cautionner cette façon de gérer la question sociale. Voilà pourquoi je ne voterai pas ces subventions. »

Mr OURNAC : « Je vais te répondre Isabelle, l'année dernière toutes les séances du CCAS n'ont pas pu avoir lieu. Mme HOTTOT en fait partie et peut confirmer que j'ai expliqué que le CCAS avait un reliquat de 26 000 € sur l'année dernière qui est reporté cette année. »

Mr Le Maire : « Vous savez ce qu'est un reliquat, Mme LOPEZ ? »

Mr OURNAC : « Nous avons une réunion demain soir pour le Budget du CCAS où nous aurons une explication à ce sujet, même si nous en avons déjà parlé lors des dernières réunions et Mme HOTTOT peut en témoigner. Donc nous aurons exactement la même somme sinon plus, puisque nous avons un reliquat de 26 000 €. »

Mr le Maire : « Voici l'explication Mme LOPEZ, parce qu'il ne faut pas que vous racontiez n'importe quoi, vous non plus pendant votre campagne électorale. »

Mme LOPEZ : « Je ne suis pas en campagne. »

Mr le Maire : « Ah bon j'avais cru. Dans un budget, lorsqu'il y a un reliquat, on ne remet pas la même somme puisqu'il y a un reste. Vous savez il faut reprendre un peu vos fiches quand même. Quand vous étiez Adjointe qu'est-ce que vous faisiez ? »

Mme LOPEZ : « La question que je me pose c'est pourquoi il y a un reliquat, pourquoi cela n'a pas été dépensé en faveur des foyers raincéens ? »

Mr le Maire : « Mais on vient de vous le dire. Mme LOPEZ, imaginons que vous ayez été Maire-Adjoint pendant 2 mandats avec moi et que vous ayez même été ma Première Adjointe (c'était les travaux forcés...) mais en l'occurrence, imaginons que vous ayez été au CCAS, alors qu'est-ce qu'on

doit faire ? Il y a le Maire-Adjoint chargé des Affaires Sociales qui dit ce soir, on dépense 3 000 €, ou est-ce que l'on doit dire, on prend chacun des dossiers et on regarde si la personne habite Le Raincy, si elle est en situation sociale difficile et on ne distribue pas la totalité de l'argent. Vous voyez, c'est comme ça que cela fonctionne ou alors vous êtes socialiste, ce qui m'étonnerait quand même, parce que vous auriez dû me le dire quand je vous ai prise comme première Adjointe. En matière de dépenses sociales, les directives sont les suivantes : sur un budget de 20 000 € pour 12 mois, essayez de dépenser telle somme par mois. Je vous propose une chose, c'est de passer un après-midi avec vous, attention en tout bien tout honneur, pour que je vous réexplique le fonctionnement, Ou alors que Roger BODIN vous réexplique comment cela fonctionne, il est disponible maintenant et il sait plein de choses. »

Point 1.3 de l'Ordre du Jour

Budget de la Ville 2013 : vote des taux d'imposition à comprendre dans les rôles généraux de 2013

Mme LOPEZ : « Donc j'ai bien compris.. »

Mr le Maire : « Vous avez bien compris donc ce ne sera pas la peine que l'on se voit un après-midi ? »

Mme LOPEZ : « Non je pense que je n'aurai pas le temps. »

Mr Le Maire : « Moi non plus. »

Mme LOPEZ : « J'ai bien compris que vous allez augmenter nos taxes de 0,5% mais qu'en réalité lorsque nous allons recevoir nos feuilles d'impôts avec l'augmentation des bases locatives, cela fera 1,5 %. »

Mr Le Maire : « C'est ce que l'on vient de dire, Mme LOPEZ. »

Mme LOPEZ : « J'ai bien compris, c'est pour ça que je répète et pour que les personnes de l'Assemblée comprennent aussi. Si on cumule depuis le début de votre mandat, cette augmentation de »

Mr Le Maire : « De notre mandat, vous avez été élue sur ma liste. »

Mme LOPEZ : « Oui, mais vous m'avez débarquée. »

Mr Le Maire : « Je ne vous ai pas débarquée. Vous ne veniez pas aux réunions. »

Mme LOPEZ : « La taxe d'habitation des raincéens n'a pas augmenté que de 0,5 % ou de 1,5 % mais de 25% pendant la durée de votre mandat. Alors pour quoi faire, pour quoi faire ? »

Mr Le Maire : « Alors sortez un tract. »

Mme LOPEZ : « Pour quoi faire, pour quoi faire ? C'est la question que je me pose, et j'invite chacun autour de cette table à prendre ses feuilles d'impôts des années précédentes et vous ferez le même constat que moi. »

Mr Le Maire : « Bon on va le faire et on attend qu'une seule chose, c'est que vous soyez la mieux placée possible sur une liste parce qu'une droite comme vous c'est une droite de trahison. Et oui, vous avez été élue sur une liste de droite et vous dénigrez plus que la gauche. »

Mme LOPEZ : « Je ne souhaite pas rentrer dans ce genre de débat, vous m'excuserez. »

Mr Le Maire : « Non, vous avez raison, Sainte Nitouche. »

Mme LOPEZ : « Je vous remercie de bien vouloir consigner tous ces propos dans le Procès-Verbal. »

Point 1.4 de l'Ordre du Jour

Budget de la Ville 2013 – Vote du Budget Primitif

Mr le Maire : « Mme LOPEZ, vous avez la parole. »

Mme LOPEZ : « Je donnerai une explication de vote après, mais après mes collègues qui représentent 30% et 16%, de la population. »

Mr Le Maire : « Vous ne pouvez pas faire d'explication de vote car vous ne faites pas partie d'un groupe. Je vous laisse parler quand même, c'est sympathique de vous entendre parler et de dire tout et son contraire. Il faut que les Raincéens sachent quand même, qu'il y a eu 27 séances du Conseil Municipal et que vous n'êtes venue qu'à 6. Vous notez ? »

Mme LOPEZ : « Oui je le note. »

Ensuite après Messieurs GENESTIER et FERREIRA

Mr le Maire : « Non, Mme LOPEZ, vous ne pouvez pas donner une explication de vote. »

Mme LOPEZ : « Je note que vous refusez de me donner la parole. »

Mr le Maire : « Mais vous n'avez pas d'explication de vote à faire puisque vous n'êtes pas un Groupe à vous toute seule. Et, de plus, je vous rappelle que vous avez été élue sur une liste qui n'était pas la même que celle d'aujourd'hui. Et, je vous rappelle aussi que, si on avait appliqué le règlement, j'aurais pu vous démissionner d'office ; ce que j'aurais peut-être dû faire d'ailleurs. Je ne l'ai pas fait. »

Mme LOPEZ : « Vous aviez sûrement vos raisons. »

Mr le Maire : « Je dis ça pour le public pour qu'il sache à quoi sert la démocratie. D'un côté, quand vous êtes au Gymnase R. MEGE, vous ne faites pas de politique et, ici, vous en faites un petit peu. »

« Le second point concerne l'utilisation dans ce vote d'une procuration donnée à Eric Raoul par une élue qui avait démissionné du conseil depuis 2012 ! Cette démission avait pourtant été faite dans les règles par un courrier adressé au maire et au préfet le 18 juin 2012. Devant l'absence de la prise en compte de sa démission lors du conseil municipal suivant du 4 juillet, l'élue démissionnaire avait confirmé sa démission par un deuxième courrier au maire et au préfet, le 18 juillet 2012. L'utilisation frauduleuse d'une procuration est un acte particulièrement grave. Nous n'imaginons pas que le Préfet puisse laisser une telle situation sans suite contentieuse. »

Éléments de réponse :

Mesdames PLOUVIER et LE VAILLANT ont adressé leurs lettres de démission les 19 et 18 juin 2012.

Je connaissais des problèmes de santé à ces dates, c'est la raison pour laquelle j'ai rencontré ces deux personnes, un peu plus tard. Car, comme je l'ai fait à chaque démission depuis le début du mandat, je demande toujours une confirmation aux Élu(e)s démissionnaires avant de procéder à l'installation des remplaçants au sein du Conseil Municipal.

En octobre 2012, après les avoir reçues toutes les deux, Madame PLOUVIER m'a donc confirmé son souhait de démissionner alors que Madame LE VAILLANT a sollicité un délai de réflexion supplémentaire ; depuis elle n'a pas confirmé sa démission.

**Eric RAOULT
Ancien Ministre
Maire du Raincy**